



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 4 MARS 2026

PROCES-VERBAL

Convocation du 24 février 2026 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Liliane CESANO, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Secrétaire de séance : Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M. Philippe RITTER, en sa qualité de maire, ouvre la séance.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance parmi ses membres.

Mme Liliane CESANO est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2026

Le procès-verbal a été adressé aux membres du conseil municipal en complément de leur convocation. Il ne fait l'objet d'aucune observation.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2026

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du CGCT précise que "...l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette..."

Les crédits ouverts à la section d'investissement du budget général de la commune, hors emprunts et dettes assimilées, pour l'année 2025 s'élèvent à :

chapitre	montant inscrit au BP 2025 (hors restes à réaliser 2025)
20 – immobilisations incorporelles	25 261,69 €
21 – immobilisations corporelles	581 952,58 €
23 – immobilisations en cours	165 387,91 €
TOTAL	772 602,18 €

Les nouvelles dépenses d'investissement concernées sont :

compte	montant 2026
2151 – Réseaux de voirie	2 500,00 €
21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 000,00 €
2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	500,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser ces nouvelles dépenses d'investissement en 2026, dans l'attente du vote du budget primitif 2026.

L'autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2026 est votée à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE "FOURNITURE DE CARBURANT POUR LA STATION-SERVICE DU GARAY"

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 4 mars 2026 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public formalisé sous la forme d'un accord-cadre a été publié au BOAMP et au JOUE pour la fourniture de carburants (gazole, sans plomb 95-E 10 et sans plomb 95) pour la station-service de carburants 24 h/24 h de la commune de Monlet.

Il s'agit d'un accord-cadre multi attributaires sans minimum et un maximum de trois titulaires donnant lieu à des marchés subséquents exécutés au moyen de bons de commande au cours de son exécution.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 24 mai 2026. Il peut être reconduit par périodes successives d'un an et pour une durée maximale de quatre ans. La quantité maximale de carburant commandé sur la durée totale de l'accord-cadre, soit quatre ans, est de 2 500 000 litres.

La date limite de remise des offres était fixée au 9 janvier 2026 à 12 h 00.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Délais de livraison : 20 % ;
- Prix : 80 %.

Après étude du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer l'accord cadre aux entreprises suivantes :

- Ets VINCENT et Fils
RN 88 – La Sauvetat
43340 LANDOS
SIRET : 586 950 313 00013
- DYNEFF SAS
Parc du Millénaire, Stratégie Concept – Bât. 5 – 1300 avenue Albert Einstein - CS 76033
34060 MONTPELLIER Cedex
SIRET : 305 800 997 01000
- ARMORINE SAS
225 rue Jean-Baptiste Martenot – ZI de Lann Sevelin
56850 CAUDAN
SIRET : 864 500 418 00040

La décision de la commission d'appel d'offres et l'autorisation donnée au maire de signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

L'organisation du bureau de vote dans le cadre des élections municipales le 15 mars 2026 est décidé en séance.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,



Liliane CESANO

Le maire,



Philippe RITTER